

Label « Eco-Schools »

Côtés pratiques

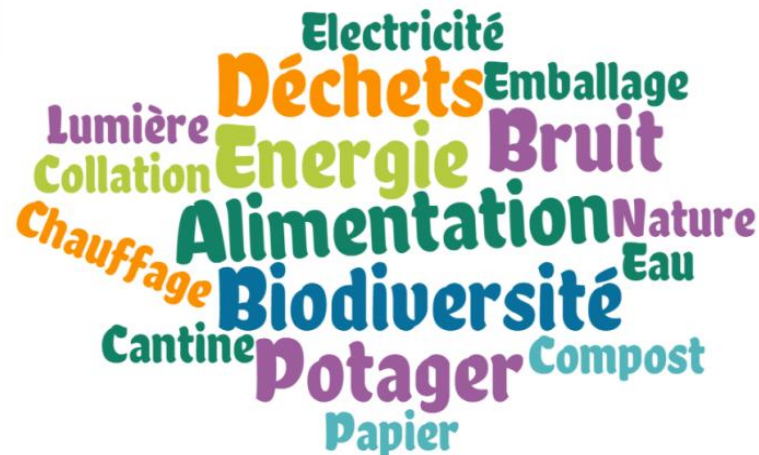
15 octobre 2015

Bruxelles Environnement



Document de synthèse

La labellisation Eco-Schools Mode d'emploi



Caractéristiques du label ?

- ▶ Ouvert aux écoles bruxelloises de l'enseignement maternel, primaire ou secondaire qui intègrent dans leurs dynamiques des projets d'Education à l'Environnement
- ▶ Label qui allie pédagogie et amélioration de l'environnement scolaire
- ▶ Label gratuit / accompagnement COREN
- ▶ Validité de la labellisation : 2 années scolaires
- ▶ Label reconductible tous les 2 ans
- ▶ Inscription à tout moment de l'année

Comment s'inscrire ?

- L'inscription se fait sur le site de COREN :
WWW.coren.be/eco-schools
- Formulaire en ligne
 - Coordonnées de l'école et d'une personne de contact
 - Quelques questions : Motivations de l'école ? Déjà travailler sur l'environnement ? Existence d'un écoteam ?
- Dès réception du formulaire, COREN contacte l'école pour définir les modalités d'accompagnement

Procédure de labellisation

- 1) S'inscrire auprès de COREN pour bénéficier de son accompagnement
- 2) Remise d'un dossier de labellisation (du 11 avril au 30 juin pour l'année scolaire 2015-2016)
- 3) Visite de membres du jury dans l'école (en septembre - octobre 2016)
- 4) Délibération du jury sur base du dossier et de la visite (fin octobre 2016)
- 5) Remise du label symbolisé par un Drapeau vert lors d'une cérémonie officielle (date à fixer)

Dossier de labellisation?

- ▶ Présentation des pratiques ErE actuelles de l'école
Facultatif : photos ou documents relatifs à des actions menées dans l'école.
- ▶ Traces écrites des dernières réunions de l'écoteam
- ▶ Plan d'actions respectant l'ensemble des 7 étapes de FEE pour la première année de labellisation
- ▶ Ebauche de plan d'actions pour la seconde année (grandes orientations de travail)
- ▶ Proposer une date pour la visite du jury

Labellisation si ...

Etape ① de FEE : Comité de Pilotage fonctionnel
→ direction, enseignants, élèves si possible + coordination

Etape ② de FEE : Bilan environnemental de départ

Etape ③ de FEE : Plan d'actions qui engage l'école à développer une dynamique ErE

→ minimum 2 thématiques en 2 ans

Etape ⑤ de FEE : Intégration de l'ErE dans certaines pratiques scolaires

Etape ⑥ de FEE : Informer les acteurs de l'école de l'intention d'obtenir le label Eco-Schools

Mais aussi ...

Etape ④ de FEE : Planification de l'évaluation/mesure sur au moins une thématique

Etape ⑤ de FEE : Planification de la communication et sensibilisation interne (et externe) → au moins 2 actions touchant l'école entière par année

Etape ⑦ de FEE : Planifier la création par les élèves de l'Eco-code

Année
scolaire
2015-2016

Année
scolaire
2016-2017

année
scolaire
2017-2018

Octobre/mars

- Inscription
- Acompagnement COREN

Avril/juin

- Remise du dossier de labellisation

Septembre/octobre

- Visite du jury
- Décision du jury

Novembre/juin

- Mise en oeuvre de la 1ère année du plan d'actions
- Juin : Elaboration du plan d'actions de la 2ème année

Septembre/avril

- Mise en oeuvre de la 2ème année du plan actions

Mai/juin

- Renouvellement du label

Que faire après la labellisation ?

Après deux années scolaires de travail (à votre rythme!),

- 1) Renouveler le label Eco-Schools en présentant un nouveau plan d'actions intégrant les 7 étapes FEE + évaluation des deux années précédentes
- 2) Label qui permet la reconnaissance des performances en gestion environnementale

Présentation du label dans mon école ?

Envie de présenter le label à l'équipe éducative, à l'ensemble du personnel ?

Faites appel à COREN !

Lors d'une journée pédagogique, d'une concertation, d'une réunion d'écoteam...

Durée : minimum 20 minutes

Coordonnées COREN

COREN asbl

Rue van Elewyck, 35 / 1050 Ixelles

www.coren.be/eco-schools

Téléphone : 02/640 53 23

Courriel : apbe@coren.be



Personne de contact : Denis Jacob

0494/81 03 74 / denisjacob@coren.be



Coordination
Environnement

COREN asbl - Rue van Elewijck, 35 - B-1050 Bruxelles –
Tel & Fax: 02 640 53 23 - info@coren.be